



RAPPORT SOCIAL UNIQUE



2025

EHPAD Albert Trotté

9 rue Albert Trotté- 72160 Thorigné-sur-Dué

Table des matières

GLOSSAIRE	4
PRÉFACE	5
Chapitre 1 – L’emploi	6
1.1 Effectifs au 31 décembre 2025	6
1.2 Effectifs annuels	7
1.3 Caractéristiques des effectifs	8
1.3.1 Pyramide des âges	8
1.3.2 Pyramide des âges – Personnel médical	9
1.3.3 Pyramide des âges – Personnel non médical et personnel médical	10
Chapitre 2 – Le recrutement	11
2.1 Transformation de CDD en CDI	11
2.2 Nombre d’agents fonctionnaires recrutés au cours de l’année	11
2.3 Nombre d’agents contractuels recrutés au cours de l’année sur un emploi permanent	11
2.4 Nombre d’agents contractuels recrutés au cours de l’année	11
Chapitre 3 – Les parcours professionnels	12
3.1 Vacance de poste	12
3.2 Avancement de grade 2025	13
3.3 Concours ou examen professionnel	14
3.4 Etudes promotionnelles	15
3.5 Départs	15
Chapitre 4 –La formation	18
4.1 Nombre d’agents formés	18
4.2 Les types de formations dispensées	18
4.3 Nombre de jours de formation	18
4.4 Les dépenses de formation	18
Chapitre 5 – La rémunération	20
5.1 Indicateurs RSU ATIH	20
5.2 Focus coût chargé CTI et PGA	28
5.3 Dépenses des personnels intérimaires	28
Chapitre 6 : L’action sociale	30
Chapitre 7 : L’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	32
Chapitre 8 : La responsabilité sociale de l’établissement	36
8.1 Les Parcours Emplois Compétences (PEC)	36
8.2 Les stagiaires	36
Chapitre 9- Instances consultatives	37

9.1	Comité social d'établissement	37
9.2	Formation spécialisée.....	38
9.3	Recours formés auprès des CAP et CCP	39
Chapitre 10 : Discipline.....		40
Chapitre 11 : Organisation du travail et du temps de travail		40
11.1	Cycles de travail.....	40
11.2	Astreintes et interventions.....	40
11.3	Télétravail et travail à distance	40
11.4	Heures supplémentaires	40
11.5	Temps complet/incomplet – Temps plein et temps partiel.....	41
11.6	Taux d'absentéisme.....	45
a)	Décomposition du taux d'absence selon les motifs	45
b)	Taux d'absence des agents selon leur statut	46
c)	Nombre de jour d'absences par filière.....	46
d)	Durée moyenne d'une absence par motif.....	47
e)	Nombre moyen de jours d'absence par agent.....	47
f)	Taux d'absentéisme par tranche d'âge	48
g)	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif	48
h)	Absence au travail pour raison de santé	51
11.7	Congés (annuels, RTT)	55
11.8	Comptes épargne temps	56
11.9	Jours de carence	58
Chapitre 12 : Prévention, santé et sécurité au travail.....		61
12.1	Risques professionnels	61
12.2	Dispositifs de signalement.....	63
12.3	Protection fonctionnelle.....	64
12.4	Suicides.....	64
12.5	Acteurs de la prévention	64

GLOSSAIRE

AES : Accompagnant Educatif et Social

AS : Aide-Soignant

ASA : Autorisation Spéciale d’Absence

AT : Accident de travail

BDSU : Base de Données Sociales Unique

BOE : Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi

CAP : Commission Administrative Paritaire

CCP : Commission Consultative Paritaire

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CET : Compte Epargne Temps

CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

CTI : Complément de traitement indiciaires (183 € nets/mois pour un agent à temps plein)

DUERP : Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels

CGM : Congé Grave Maladie

CLD : Congé Longue Durée

ETP : Equivalent Temps Plein

ETPR : Effectif Temps Plein Rémunéré

FIPHFP : Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

ISG : Infirmier en Soins Généraux

PEC : Parcours Emploi Compétences (contrats aidés)

PGA : Prime Grand âge (100 € net/mois AS et AMP titulaires et contractuels/118 € brut)

PM : Personnel médical

PNM : Personnel non médical

RSU : Rapport Social Unique

PRÉFACE

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les établissements d'élaborer un **Rapport Social Unique (RSU)**, en remplacement du Bilan Social.

Ce rapport est construit à partir de la base de données sociales (BDS), conformément **au décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020**, et aux **arrêtés des 28 avril 2022 et 15 décembre 2022 fixant la liste des indicateurs à produire**.

La BDS s'articule autour de **neuf thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, la rémunération, la santé et la sécurité au travail, l'organisation et le temps de travail, l'action sociale et la protection sociale, ainsi que le dialogue social**. Les principaux indicateurs sont présentés, lorsque cela est possible, avec une distinction sexuée.

Le RSU présenté porte sur les **données de l'année N-1** et constitue un **outil structurant d'analyse et de pilotage des ressources humaines**. Il permet de disposer d'une vision globale des dynamiques à l'œuvre au sein de l'établissement et d'alimenter le dialogue social.

Ce rapport a vocation à nourrir les échanges avec les représentants du personnel et à contribuer à un dialogue social éclairé.

Sa production repose toutefois sur un **travail conséquent de collecte, de fiabilisation et de retraitement des données**. Les outils actuellement disponibles, notamment en matière de logiciel de paie, ne permettent pas à ce jour une extraction automatisée conforme aux attendus réglementaires. Cette situation engendre une **mobilisation importante du service des ressources humaines**, avec des traitements manuels nécessaires pour consolider les indicateurs.

Dans ce contexte, l'établissement poursuivra ses démarches auprès des éditeurs et attire l'attention des autorités de tutelle sur les limites opérationnelles rencontrées, au regard des exigences réglementaires fixées au niveau national.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Chapitre 1 – L'emploi

1.1 Effectifs au 31 décembre 2025

BDS FPH 003-O – Effectifs physiques et BDS-FPH 003-O bis en équivalent temps plein au 31 décembre

Au 31 décembre, l'EHPAD « Albert Trotté » compte 67 agents physiques dont :

- Pour le personnel médical : 2 agents physiques
- Pour le personnel non médical : 65 agents physiques

Effectifs physiques au 31/12/2025

Statut	Femmes	Hommes	Total
titulaires , stagiaires	35	4	39
CDI	12	3	15
CDD	11	2	13
Total	58	9	67

Position statutaire	Femmes	Hommes	Total
Congé parental	0	0	0
Détachement	0	0	0
Disponibilité	1	0	1
En activité	57	9	66
Mise à disposition	0	0	0
Total	58	9	67

Effectifs par fonction – Indicateur ANAP 2Re 3.1

	Effectif	ETP	ETPR
Direction/Encadrement	1	1,00	1,00
Administration/Gestion	3	3,00	3,00
Ingénieur(e) qualité	1	0,20	0,20
Infirmier(ère)	4	3,70	3,77
Accompagnant(e) éducatif et social	2	2,00	2,00
Aide-soignant(e)	26	24,23	24,53
Agent(e) des services hospitaliers qualifiés	13	10,78	10,78
Coordonnateur(trice) PFR	1	0,80	0,86
Socio-éducatif/Animateur(trice)	2	0,80	0,86
Hôtellerie/restauration	8	7,80	7,86
Services généraux	3	3,00	3,00
Psychologue	1	0,40	0,40
Médecin coordonnateur	1	0,30	0,30
Autre médecin	1	0,08	0,08
Total PM et PNM	67	58,09	58,63

Dont disponibilités :

	Effectif	ETP	ETPR
Animateur(trice)	1		
Total	1		

Effectif physique par filière au 31/12/2025

Filière	Effectif	ETP	ETPR
Personnel de direction	0	0,00	0,00
Administrative	3	3,00	3,00
Personnel des services de soins	47	42,51	42,94
Personnel socio-éducatif	2	0,80	0,86
Ouvrière et technique	12	11,00	11,06
Psychologue	1	0,40	0,40
Personnel médical	2	0,38	0,38
Total PM et PNM	67	58,09	58,63

1.2 Effectifs annuels

BDS FPH 003-O ter effectifs en équivalent temps plein annuel

BDS FPH 032- O Nombre d'équivalents temps plein rémunérés annuel par statut (PM), filière (PNM) et sexe pour les emplois permanents

BDS FPH 035-O Nombre d'équivalents temps plein rémunérés annuel par statut (PM), filière (PNM) et sexe pour les emplois permanents

Effectif en ETPR annuel par genre et par statut du personnel non médical

		Titulaires et stagiaires		CDI		CDD		TOTAL		ECART
	Catégorie	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2025/2024
Hommes	A							0,00	0,00	0,00
	B	0,25	2,00	1,02		0,81	1,00	2,08	3,00	0,92
	C	2,00	2,00	0,92	2,00	0,37	0,00	3,29	4,00	0,71
Total Hommes		2,25	4,00	1,94	2,00	1,18	1,00	5,37	7,00	1,63
Femmes	A	3,58	2,86	2,14	2,46			5,72	5,31	-0,41
	B	19,70	22,11	0,69	1,86	3,52	1,33	23,91	25,30	1,39
	C	8,81	7,86	5,97	6,00	5,48	6,78	20,26	20,64	0,38
Total Femmes		32,09	32,83	8,80	10,31	9,00	8,11	49,89	51,26	1,37
Total		34,34	36,83	10,74	12,31	10,18	9,11	55,26	58,26	3,00

Effectif en ETPR annuel par genre et par statut du personnel médical

Effectif en ETP annuel par genre et par statut du personnel non médical

	CDI		CDD		TOTAL		ECART
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2025/2024
Hommes	0,3	0,3	0,075	0,075	0,375	0,375	0,00

ANAP Q365. Taux de personnels occupant une fonction de gestion d'équipe ou de management

Nombre d'ETP réel exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31/12 : 1

Nombre d'ETP réel au 31/12 : 58.26

☞ Soit taux de personnel occupant une fonction de gestion d'équipe ou de management : 1.71%

1.3 Caractéristiques des effectifs

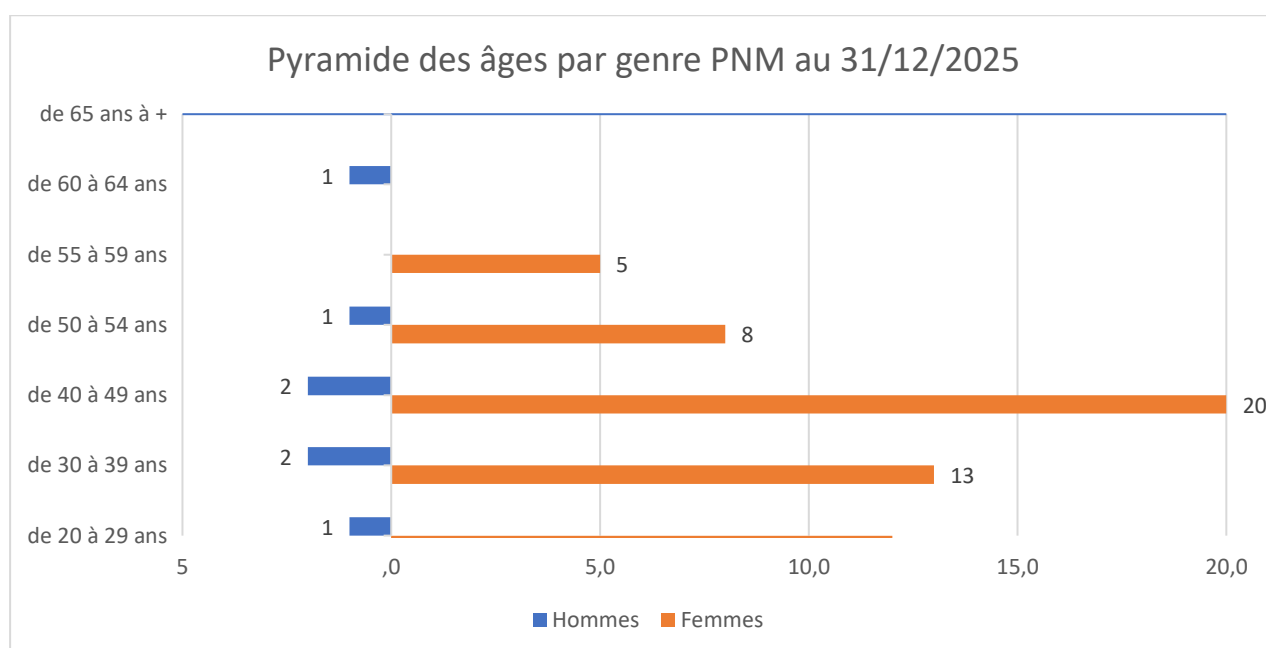
BDS FPH 006-O Age moyen

BDS FPH 006- O bis Age médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent au 31 décembre

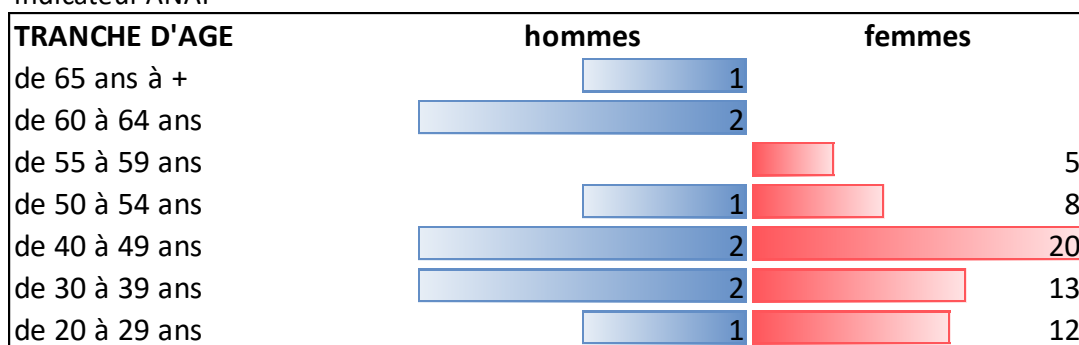
ANAP 2Re 3.2 Pyramide des âges du personnel

1.3.1 Pyramide des âges

Indicateur ANAP



Pyramide des âges par genre PM et PNM au 31/12/2025
indicateur ANAP



Personnel non médical

- Age moyen des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent : 43.27 ans
Femmes : 43.44 ans
Hommes : 41.93 ans

1.3.2 Pyramide des âges – Personnel médical

Indicateur ANAP

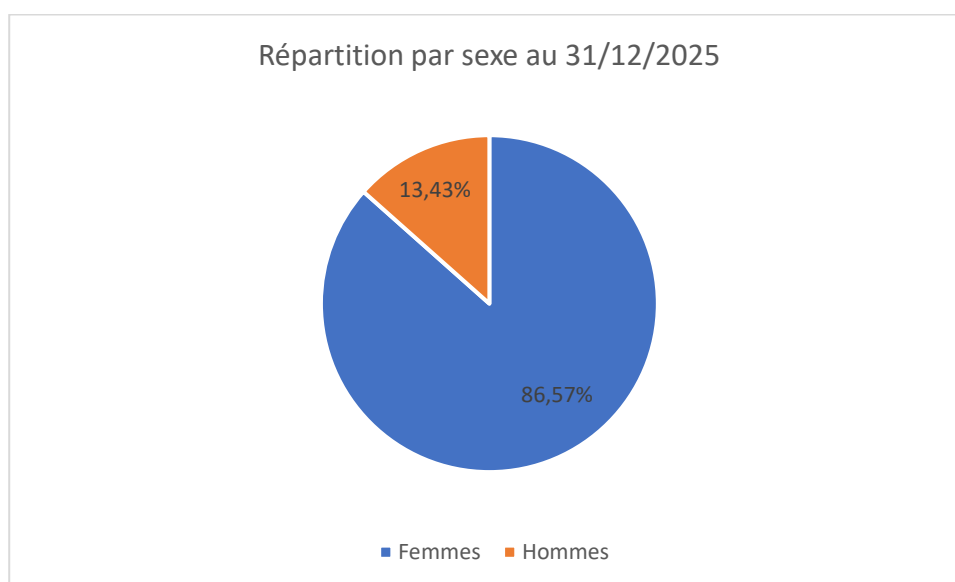
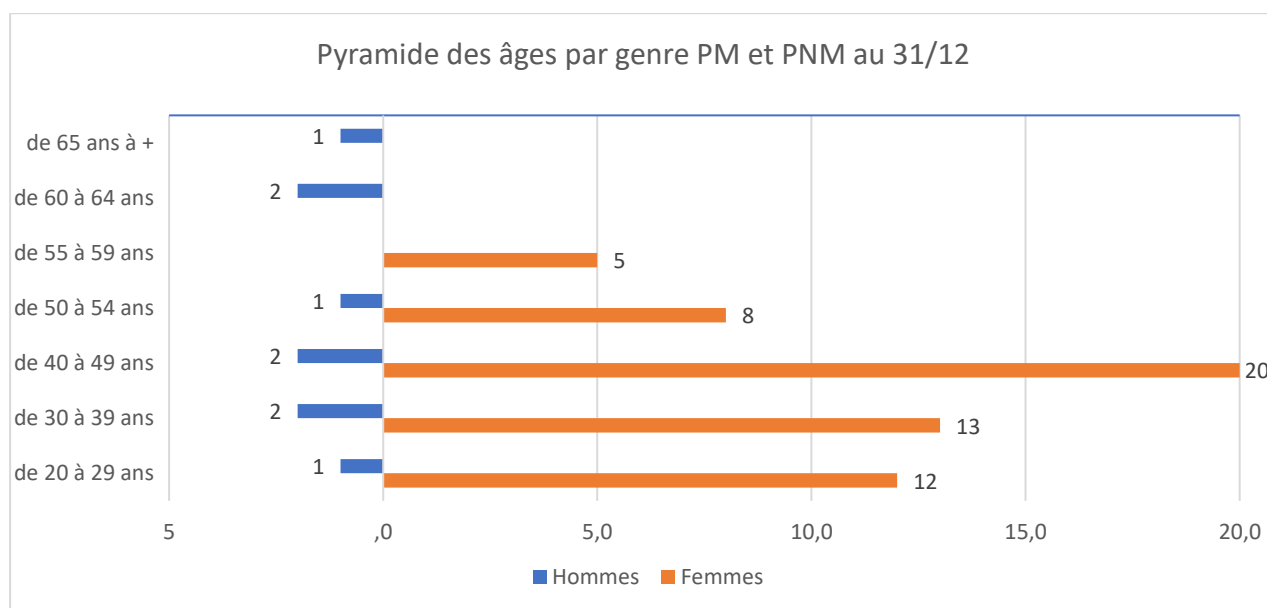
TRANCHE D'AGE	hommes	femmes
de 65 ans à +	1	
de 60 à 64 ans	1	
de 55 à 59 ans		
de 50 à 54 ans		
de 40 à 49 ans		
de 30 à 39 ans		
de 20 à 29 ans		

Indicateur ATIH

TRANCHE D'AGE	hommes	femmes
+55 ans	2	
de 41 à 55 ans		
de 25 à 40 ans		
Moins de 25 ans		

- Age moyen des effectifs par sexe sur emploi permanent : hommes : 66.10 ans
- Age médian des effectifs par sexe sur emploi permanent : hommes : 66.10 ans

1.3.3 Pyramide des âges – Personnel non médical et personnel médical



Pyramide des âges par genre PM et PNM au 31/12/2025
indicateur ATIH

TRANCHE D'AGE	hommes	femmes
+ de 55 ans	3	5
de 41 à 55 ans	3	28
de 25 à 40 ans	2	18
Moins de 25 ans	1	7

Personnels non médicaux et personnels médicaux

- Age moyen des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent : 44 ans
Femmes : 43.44 ans
Hommes : 47.30 ans

Chapitre 2 – Le recrutement

2.1 Transformation de CDD en CDI

BDS PFH 004-O- Nombre de CDD transformés en CDI

☞ 4 CDD ont été transformés en CDI.

Indicateur ANAP Q1022 : nombre de CDD de remplacement sur l'année

☞ 90 CDD de remplacement (congrés, temps partiels, arrêts, formation)

2.2 Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année

BDS FPH 008-O Nombre d'agents fonctionnaires (PNM) recrutés au cours de l'année.

- *Mutation(s) : 1*
- *Recrutement(s) par détachement : 1*

2.3 Nombre d'agents contractuels recrutés au cours de l'année sur un emploi permanent

BDS FPH 010-O Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année

Nombre : 5

Recrutement par sexe et par fondement juridique du contrat	Homme	Femme	Total
CDI suite à des vacances de poste- EHPAD	1	1	2
TOTAL	1	1	2

Niveau hiérarchique

Catégorie	Homme	Femme	Total
A	0	1	1
B	0	0	0
C	1	0	1
TOTAL	1	1	2

2.4 Nombre d'agents contractuels recrutés au cours de l'année

BDS FPH 011-O Nombre d'agents et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent

Nombre d'agents : 16

Fondement juridique du contrat	Homme	Femme	Total
Remplacement d'agents absents (arrêts /congrés/formations et études promotionnelles)	1	15	16

Chapitre 3 – Les parcours professionnels

3.1 Vacance de poste

BDS PPH 013-O - Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année

Indicateur ANAP Ire 1.1 Taux d'ETP vacant

En 2024 : 7 postes publiés suite à une vacance prévue.

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical) du candidat retenu	Nombre de postes pourvus
Personnel médical	0
Personnel non médical	
Soins	2
Administrative	
Ouvrière et technique	1
Socio-éducative	
Personnels de direction	1
Psychologue	1
TOTAL	5

BDS FPH 014-O - Nombre de candidatures reçues au cours de l'année

L'établissement ne dispose pas à ce jour d'un outil de CVthèque permettant un suivi consolidé des candidatures.

BDS FPH 015-O Nombre de postes pourvus au cours de l'année à la suite de publication comme poste vacant ou susceptible d'être vacant

5 postes pourvus

BDS FPH 016-O Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical) du candidat retenu	Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature
Personnel médical	0
Personnel non médical	1
Soins	1
Administrative	
Ouvrière et technique	
Socio-éducative	
Personnels de direction	
Psychologues	
TOTAL	1

Catégorie hiérarchique	Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature
A	1
B	
C	
NC (non catégorisé A B C)	
TOTAL	1

3.2 Avancement de grade 2025

BDS FPH 017-O Nombre de promouvables et O bis nombre de promus pour chaque grade

BDS FPH 019-O Nombre de promouvables et O bis nombre de promus pour chaque corps

Corps	Grade	Promouvables	Promus
Adjoint des Cadres Hospitaliers	Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe exceptionnelle		
	Homme	0	0
	Femme	0	0
Infirmier en Soins Généraux et Spécialisés	ISGS 2^{ème} grade		
	Homme	0	0
	Femme	0	0
Infirmier	Infirmier de classe supérieure		
	Homme	0	0
	Femme	0	0
Corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture	AS classe supérieure		
	Homme	0	0
	Femmes	5	2
Corps des AES et des ASHQ	AES principal		
	Homme	0	0
	Femme	0	0
	ASHQ classe supérieure		
	Homme	0	0
	Femme	0	0
Ouvrier principal	Ouvrier principal 1^{ère} classe		
	Homme	0	0
	Femme	0	0
Technicien et technicien supérieur hospitalier	Technicien hospitalier		
	Homme	1	1
	Femme	1	0
TOTAL	Homme	1	1
	Femmes	6	2

3.3 Concours ou examen professionnel

BDS FPH 021- O Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel

Type d'épreuves	Nombre de fonctionnaires
<i>Epreuve(s) écrite(s)</i>	
<i>Epreuve(s) orale(s)</i>	
<i>Epreuve(s) pratique(s)</i>	
<i>Sélection sur dossier</i>	
<i>Sélection sur titre(s)</i>	0
TOTAL	0

Tranches d'âges	Nombre de fonctionnaires
<i>- 25 ans</i>	
<i>25-40 ans</i>	0
<i>41-55 ans</i>	0
<i>+ 55 ans</i>	
TOTAL	0

Sexe	Nombre de fonctionnaires
<i>H</i>	0
<i>F</i>	0
TOTAL	0

Type d'épreuves	Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel									
	H					F				
	- 25 ans	25-40 ans	41-55 ans	+ 55 ans	TOTAL	- 25 ans	25-40 ans	41-55 ans	+ 55 ans	TOTAL
<i>Epreuve(s) écrite(s)</i>										
<i>Epreuve(s) orale(s)</i>										
<i>Epreuve(s) pratique(s)</i>										
<i>Sélection sur dossier</i>										
<i>Sélection sur titre(s)</i>										
TOTAL										

3.4 Etudes promotionnelles

	Hommes	Femmes	TOTAL
2022	0	1	1
2023	0	1	1
2024	0	1	1
2025	0	1	1

L'établissement demeure engagé dans la promotion professionnelle des professionnels y exerçant. Cela passe notamment par l'accompagnement et le financement d'études promotionnelles. Ainsi, au cours des deux dernières années, deux professionnelles ont obtenu le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant. Une aide-soignante a commencé le 01 septembre 2025 la formation d'infirmière.

3.5 Départs

BDS FPH 022-O Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ

MOTIF	Nombre agents ayant quitté leurs fonctions
retraite	1
décès	
démission	1
abandon de poste	
départ volontaire	1
révocation	
licenciement	
concours ou recrutement sortant	
fin de détachement	
inaptitude définitive	
fin de contrat	13
détachement	1
affectation dans une autre administration	
mise à disposition	
congés pour événements familiaux supérieurs à six mois	
autres causes de radiation	
TOTAL	17

Statut d'emploi ou filière	Nombre agents ayant quitté leurs fonctions
Personnel médical	0
Personnel non médical	17
Soins	11
administrative	
ouvrière et technique	5
socio-éducative	
Personnel de direction	1
TOTAL	17

Catégorie hiérarchique	Nombre agents ayant quitté leurs fonctions
A	1
B	6
C	10
NC (non catégorisé A B C)	
TOTAL	17

Age ou tranche d'âge	Nombre agents ayant quitté leurs fonctions
-25 ans	10
25 - 40 ans	1
41 - 55 ans	4
+ 55 ans	2
TOTAL	17

Sexe	Nombre agents ayant quitté leurs fonctions
Hommes	2
Femmes	15
TOTAL	17

Indicateur ANAP Q372 : taux de rotation des professionnels

Mode de calcul :

Numérateur : Somme du taux d'entrée et du taux de sortie

Taux d'entrée : nombre de recrutements au cours de l'année/Effectifs réels en nombre de personnes au 31/12/N-1

Taux de sortie : nombre de départs dans l'année/Effectifs réels en nombre de personnes au 31/12/N-1

Dénominateur : 2

Nombre de recrutements au cours de l'année : 7 entrées (CDI, stagiaires et titulaires)

Nombre de départs de personnes dans l'année : 4 sorties

Effectifs réels au 31/12/2025 : 66

☞ **Taux de rotation : 8.33 %**

Nombre de ruptures conventionnelles : 1

Rupture conventionnelle réellement signées en 2025			
Nombre d'agents	Age moyen	Ancienneté moyenne dans l'établissement	Montant moyen Indemnité versée
1	52	10	5 585.89 €

Nombre de demandes de ruptures conventionnelles sur l'année 2025		
Total		1
Statut de l'agent	Titulaire/stagiaire	1
	Contractuel/les	0
Catégorie hiérarchique	A	0
	B	0
	C	1
Type de saisine	Agent(e)	1
	Etablissement	0
Age	< ou = 29 ans	0
	30-39 ans	0
	40-49 ans	0
	50-59 ans	1
	>ou = 60 ans	0
Sexe	Femme	1
	Homme	0

Chapitre 4 –La formation

4.1 Nombre d'agents formés

BDS FPH 024-0 Nombre d'agents formés dont :

- *Ayant suivi au moins une formation statutaire*
- *Ayant suivi au moins une formation professionnelle continue*
- *Dont ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance*
- *Dont ayant suivi au moins une formation professionnelle continue via l'utilisation du CPF*
- *Ayant obtenu un diplôme via la VAE*

4.2 Les types de formations dispensées

- Formation continue
- Formation promotionnelle :
 - ✗ Fonds de Qualification – Compte Personnel de Formation (FQ CPF)
 - ✗ Etudes promotionnelles

Un agent ayant le grade d'Aide-soignant a intégré la formation d'infirmier dans le cadre des études promotionnelles (août 2025 / juillet 2028).

4.3 Nombre de jours de formation

Nombre de jours de formation correspondant aux études promotionnelles : 122 jours

Nombre de jours de formations continues : 126 journées

4.4 Les dépenses de formation

Cotisations ANFH en € :

Année	Plan : 2,1%	FMEP : 0,6%	CFP : 0,2%	TOTAL
2020	33 032.29	9 437.73	3 146.07	45 616.09
2021	36 587.06	10 453.40	3 484.42	50 424.88
2022	37 288.65	10 653.98	3 551.35	51 493.98
2023	39 366.49	11 247.35	3 749.01	54 362.85
2024	41 554.14	11 872.49	3 957.56	57 384.19
2025	40 714.50	11 632.69	3 877.63	56 224.82

Remboursements formation :

Année	Enseignement	Déplacements/repas	Traitements	TOTAL remboursements
2020	6 985.70	1 562.58	4 927.25	13 475.53
2021	14 674.08	925.35	13 917.90	29 517.33
2022	15 356.07	2 077.01	12 069.86	29 682.94
2023	29 518.11	7 503.57	36 739.23	73 760.91
2024	18 419.72	4 812.74	6 655.88	29 888.34
2025	24 135.22	2 994.53	9 681.78	36 111.03

Remboursement études promotionnelles :

Année	Enseignement	Déplacements/repas	Traitements	TOTAL remboursements
2020	5 675.25		22 500.00	28 175.25
2021	1 727.25		118.10	1 845.35
2022	0	622.38	4 430.72	5 053.10
2023	3 317.00	3 594.50	28 538.44	35 449.94
2024	5 804.11	3 337.69	18 600.00	27 741.69
2025	3 560.00	2 217.68	12 535.00	18 312.68

Chapitre 5 – La rémunération

5.1 Indicateurs RSU ATIH

BDS FPH 028-O Masse salariale en euros

BDS FPH 030-O Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA

BDS FPH 031-O Total des rémunérations annuelles brutes versées dont HS ventilées par statut d'emploi ou filière et sexe pour les fonctionnaires

BDS FPH-032 O Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés (Agents sur emplois permanents)

BDS FPH 034-O Total des rémunérations annuelles brutes versées dont HS ventilées par statut d'emploi ou filière et sexe pour autres catégorie

BDS FPH 028-O Masse salariale en euros

Ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales	Masse salariale en euros
Personnel médical	58 013,75
Personnel non médical	3 036 075,05
TOTAL	3 094 088,80

BDS FPH 030-O Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA

Aucun agent ne bénéficie de la GIPA.

⇒ Pour les agents sur emploi permanent rémunérés au cours de l'année

BDS FPH O31-O Total des rémunérations annuelles brutes versées (Agent sur emploi permanent)

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros	dont pour les fonctionnaires :					dont pour les praticiens hospitaliers			
		primes et indemnités	dont NBI et primes de sujétion des aides soignants	dont heures supplément aires	dont indemnité de résidence	dont supplément familial de traitement	primes et indemnités	dont indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)	dont temps de travail additionnel	dont gardes et astreintes
agents sur emploi permanent										
Personnel médical	39 697,62	-	-	-	-	-	2 569,02	-	-	-
Hospitaliers universitaires titulaires										
Praticiens hospitaliers titulaires										
Assistants										
Hospitaliers universitaires non titulaires										
Attachés										
Praticiens associés										
Autres salariés (y compris ne relevant pas	39 697,62						2 569,02			
Personnel non médical	1 844 584,00	579 228,49	72 614,87	5 277,77	-	36 254,47	-	-	-	-
Soins	1 437 339,04	466 830,50	71 138,03	5 277,77		34 223,63				
Rééducation										
Médico-technique										
Administrative	95 372,76	20 962,68	1 476,84			27,48				
Ouvrière et technique	236 519,61	59 143,27				505,46				
Socio-éducative	27 291,89	5 306,80								
Personnels de direction	44 974,05	26 561,86				1 497,90				
Psychologues	3 086,65	423,38								
Sages femmes										
TOTAL	1 884 281,62	579 228,49	72 614,87	5 277,77	-	36 254,47	2 569,02	-	-	-

Catégorie hiérarchique agents sur emploi permanent	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros	dont pour les fonctionnaires :					dont pour les praticiens hospitaliers			
		primes et indemnités	dont NBI et primes de sujétion des aides soignants	dont heures supplémentaires	dont indemnité de résidence	dont supplément familial de traitement	primes et indemnités	dont indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)	dont temps de travail additionnel	dont gardes et astreintes
Personnel médical	39 697,62						2 569,02			
Personnel non médical	1 844 584,00	579 228,49	72 614,87	870,29	4 407,48	36 254,47	-	-	-	-
A	255 075,52	77 776,80	1 685,55		4 407,48	5 031,59				
B	984 567,70	341 837,93	66 416,12	68,63		18 539,10				
C	604 940,78	159 613,76	4 513,20	801,66		12 683,78				
NC (non catégorisé A B C)										
TOTAL	1 884 281,62	579 228,49	72 614,87	870,29	4 407,48	36 254,47	2 569,02	-	-	-

Tranche d'âge agents sur emploi permanent	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros	dont pour les fonctionnaires :					dont pour les praticiens hospitaliers			
		primes et indemnités	dont NBI et primes de sujétion des aides soignants	dont heures supplémentaires	dont indemnité de résidence	dont supplément familial de traitement	primes et indemnités	dont indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)	dont temps de travail additionnel	dont gardes et astreintes
Personnel médical	39 697,62	-	-	-	-	-	2 569,02	-	-	-
+ 55 ans	39 697,62						2 569,02			
Personnel non médical	1 844 584,00	579 228,49	72 614,87	5 277,77	-	36 254,47	-	-	-	-
- 25 ans	50 195,96	10 819,28				84,66				
25 à 40 ans	609 022,52	184 830,92	28 836,82	22,39		17 697,30				
41 à 55 ans	963 149,03	315 226,01	36 323,23	387,20		18 445,03				
+ 55 ans	222 216,49	68 352,28	7 454,82	4 868,18		27,48				
TOTAL	1 884 281,62	579 228,49	72 614,87	5 277,77	-	36 254,47	2 569,02	-	-	-

Sexe agents sur emploi permanent	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros	dont pour les fonctionnaires :					dont pour les praticiens hospitaliers			
		primes et indemnités	dont NBI et primes de sujétion des aides soignants	dont heures supplément aires	dont indemnité de résidence	dont supplément familial de traitement	primes et indemnités	dont indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)	dont temps de travail additionnel	dont gardes et astreintes
Personnel médical	39 697,62	-	-	-	-	-	2 569,02	-	-	-
H	39 697,62						2 569,02			
Personnel non médical	1 844 584,00	579 228,49	72 614,87	5 277,77	-	36 254,47	-	-	-	-
H	196 036,77	60 328,80	4 695,20	22,39		1 095,16				
F	1 648 547,23	518 899,69	67 919,67	5 255,38		35 159,31				
TOTAL	1 884 281,62	579 228,49	72 614,87	5 277,77	-	36 254,47	2 569,02	-	-	-

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical) et catégorie		TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES VERSEES EN EUROS - SEXE ET TRANCHE D'AGE									
		HOMME					FEMME				
agent sur emploi permanent		-25 ans	25-40 ans	41-55 ans	+ 55 ans	TOTAL H	-25 ans	25-40 ans	41-55 ans	+ 55 ans	TOTAL F
Personnel médical					39 697,62	39 697,62					
Hospitaliers universitaires titulaires											
Praticiens hospitaliers titulaires											
Assistants											
Hospitaliers universitaires non titulaires											
Attachés											
Praticiens associés											
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)					39 697,62	39 697,62					
Personnel non médical		2 225,17	58 154,66	107 227,11	28 429,83	196 036,77	47 970,79	550 867,86	855 921,92	193 786,66	1 648 547,23
Soins	A					-	20 109,32	46 847,26	76 614,79	49 790,80	193 362,17
	B			67 997,96		67 997,96		327 307,72	355 506,36	126 688,63	809 502,71
	C		28 752,35			28 752,35	27 861,47	94 925,86	197 629,29	17 307,23	337 723,85
Rééducation	A					-					-
	B					-					-
	C					-					-
Médico-technique	A					-					-
	B					-					-
	C					-					-
Administrative	A					-					-
	B					-			40 545,99		40 545,99
	C					-		27 531,50	27 295,27		54 826,77
Ouvrière et technique	A					-			13 652,65		13 652,65
	B			39 229,15		39 229,15					-
	C	2 225,17	29 402,31		28 429,83	60 057,31		27 937,90	95 642,60		123 580,50
Socio-éducative	A					-					-
	B					-		26 317,62	974,27		27 291,89
	C					-					-
Personnels de direction	A					-			44 974,05		44 974,05
	B					-					-
	C					-					-
Psychologues	A					-			3 086,65		3 086,65
	B					-					-
	C					-					-
Sages femmes	A					-					-
	B					-					-
	C					-					-
TOTAL		2 225,17	58 154,66	107 227,11	68 127,45	235 734,39	47 970,79	550 867,86	855 921,92	193 786,66	1 648 547,23

BDS FPH 032-O Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés (Agents sur emplois permanents)

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés
Agent sur emploi permanent	
Personnel médical	0,38
Hospitaliers universitaires titulaires	
Praticiens hospitaliers titulaires	
Assistants	
Hospitaliers universitaires non titulaires	
Attachés	
Praticiens associés	
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)	0,38
Personnel non médical	53,14
Soins	40,61
Rééducation	
Médico-technique	
Administrative	3,00
Ouvrière et technique	8,13
Socio-éducative	0,92
Personnels de direction	0,42
Psychologues	0,07
Sages femmes	
TOTAL	53,52

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés
Agent sur emploi permanent	
Hommes	6,29
Femmes	47,23
TOTAL	53,52

⇒ *Pour les agents des autres catégories et autres statuts rémunérés (non permanents) au cours de l'année*

BDS FPH 034-O Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires (Agents des autres catégories et statuts (non permanents))

Agents des autres catégories et statuts (non permanents)	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros	Dont heures supplémentaires
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		
Personnel médical		
Hospitaliers universitaires titulaires		
Praticiens hospitaliers titulaires		
Assistants		
Hospitaliers universitaires non titulaires		
Attachés		
Praticiens associés		
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)		
Personnel non médical	102 237,04	598,41
Soins	57 437,00	284,88
Rééducation		
Médico-technique		
Administrative		
Ouvrière et technique	44 800,04	313,53
Socio-éducative		
Personnels de direction		
Psychologues		
Sages femmes		
TOTAL	102 237,04	598,41

Agents des autres catégories et statuts (non permanents)	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros	dont heures supplémentaires
Sexe		
Hommes	240,93	
Femmes	101 996,11	598,41
TOTAL	102 237,04	598,41

BDS FPH 035-O Nombre d'équivalent temps plein rémunérés (Agents des autres catégories et statuts (non permanents))

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés
Agent des autres catégories et statuts (non permanent)	
Personnel médical	0,00
Hospitaliers universitaires titulaires	
Praticiens hospitaliers titulaires	
Assistants	
Hospitaliers universitaires non titulaires	
Attachés	
Praticiens associés	
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)	
Personnel non médical	2,53
Soins	1,46
Rééducation	
Médico-technique	
Administrative	
Ouvrière et technique	1,08
Socio-éducative	
Personnels de direction	
Psychologues	
Sages femmes	
TOTAL	2,53

Sexe	Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés
Agent des autres catégories et statuts (non permanent)	
Hommes	0,00
Femmes	2,53
TOTAL	2,53

5.2 Focus coût chargé CTI et PGA

Focus Coût chargé PGA – Titulaires et contractuel/les

Année	Montant PGA versé Notification ARS - €	Montant PGA Réel EHPAD - €	Ecart - €
2021	33 936.00	32 017.21	1 918.79
2022	33 936.00	32 810.37	1 125.63
2023	33 936.00	37 244.99	-3 308.99
2024	33 936.00	39 213.78	-5 277.78
2025	34 214.28	41 743.41	-7 529.13

Focus coût chargé CTI – Titulaires et contractuels/les (sans les agents de la PFR)

Année	Montant CTI versé Notification ARS - €	Montant CTI Réel EHPAD - €	Ecart - €
2021	237 897.91	235 601.55	2 296.36
2022	237 897.91	230 841.73	7 056.18
2023	242 380.91	243 267.98	-869.07
2024	242 380.91	237 963.80	-4 417.11
2025	244 368.42	237 986.74	-6 381.68

5.3 Dépenses des personnels intérimaires

La part des dépenses d'intérim dans les dépenses de personnel est calculée comme suit :

$$\frac{(Dépenses liées à l'emploi de personnels intérimaires l'année n)}{(Masse salariale chargée de l'année n + Dépenses liées à l'emploi de personnels intérimaires l'année n)}$$

Les dépenses d'intérim ne concernent que le personnel non médical.

Evolution des dépenses intérim en % :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0,012%	0,72%	0,11%	0,60%	0,65%	0,39%	1.03%

Taux d'évolution des dépenses intérimaires	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses intérimaires	2 991.30 €	16 763.33 €	19 107.81 €	12 244.79 €	32 150.29 €
Recrutement via intérim			3 600 €	3 504.30 €	3 573.04 €
Evolution des dépenses intérimaires		+ 460.40 %	+ 13.98 %	-56.05%	+162.56%

Nombre de journées rapportées en ETP effectuées par des personnels intérimaires :

	2022	2023	2024	2025
Nombre d'heures effectuées par des personnels intérimaires	352	346	207	557.50
Nombre de journées rapportées en ETP effectuées par des personnels intérimaires	0.19	0.19	0.11	0.31

Chapitre 6 : L'action sociale

BDS FPH 154-O : Montant HT de la dépense consacrée à l'action sociale

	2023	2024	2025	Variation 2025 / 2024	
Effectif déclaré	60	59	64	8 %	↗
Nombre d'agents en activité ayant perçu au moins une prestation ou action du C.G.O.S	38	48	43	-10 %	↘
Taux d'impact*	63 %	81 %	67 %	-14 pts	↘
Contributions versées au C.G.O.S (dont CESU)	28 771 €	29 563 €	29 235 €	-1 %	↘
Contributions redistribuées sous forme de prestations ou actions (hors Aides remboursables**)	26 816 €	28 682 €	26 756 €	-7 %	↘
Taux de redistribution des contributions	93 %	97 %	92 %	-5 pts	↘

* Le taux d'impact est calculé par rapport à l'effectif total de votre établissement au 31 décembre

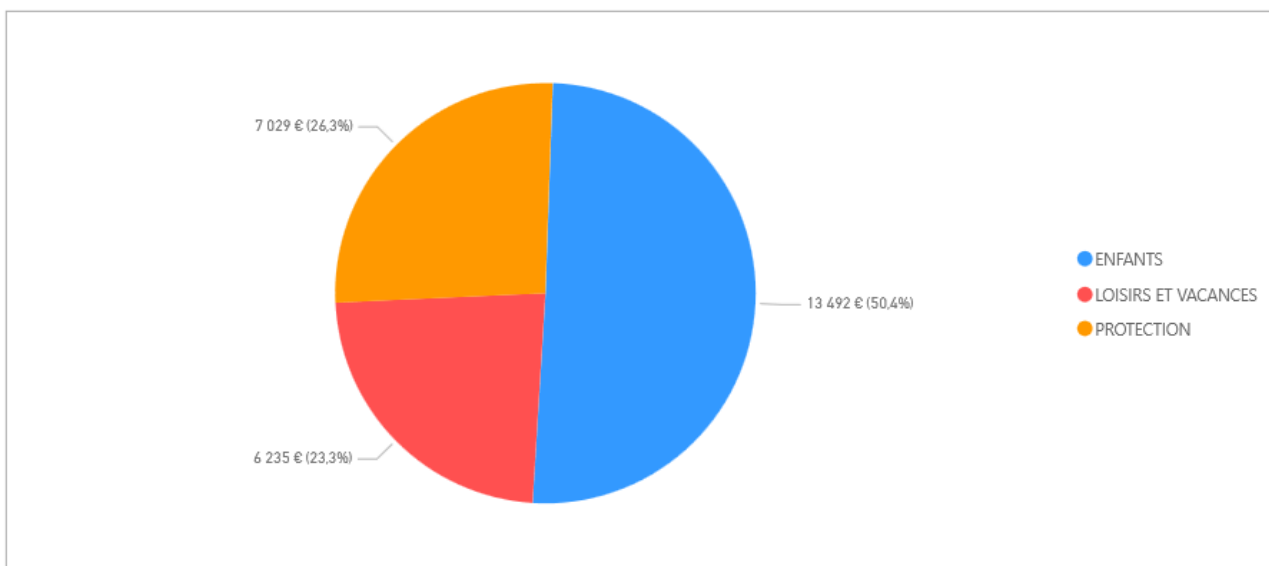
** Voir le tableau "Aides Remboursables" en bas de la page 4

BDS FPH 155-O Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales par type de prestation

Prestations et actions (hors Aides remboursables)	Montants versés par le C.G.O.S	Nombre d'agents servis	Nombre de bénéficiaires
ENFANTS	13 492 €	36	66
Centre de loisirs et périscolaire	1 116 €	7	11
CESU Garde d'enfants	1 700 €	7	6
Etudes-éducation-formation	9 236 €	29	50
Naissance-Adoption	180 €	1	1
Noël des enfants	1 260 €	26	39
LOISIRS ET VACANCES	6 235 €	31	207
Billetterie et loisirs	1 367 €	23	151
Chèques-vacances	720 €	7	7
Offres vacances	635 €	3	24
Prestations Vacances	2 550 €	15	20
Sports-loisirs-culture	603 €	9	12
Titres culture	360 €	6	6
AVANTAGES			
Offres Avantages Conso et Services+			
PROTECTION	7 029 €	6	6
Aide sociale aux agents en situation de maladie	3 898 €	5	5
Aides exceptionnelles (difficultés)	2 447 €	1	1
Congés de présence parentale et de solidarité familiale			
Décès			
Enfant en situation de handicap	683 €	1	1
Renseignement juridique			
RETRAITE			
Départ à la retraite			
Prestation annuelle retraités			
Total	26 756 €	43	267

Répartition des prestations et actions perçues en 2025 par les agents de votre établissement par thème

(hors Aides remboursables)



Chapitre 7 : L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Thématique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour LES FONCTIONNAIRES ET LES PRATICIENS HOSPITALIERS

- NE RIEN SAISIR DANS CET ONGLET - LES CALCULS SONT EFFECTUÉS AUTOMATIQUEMENT À PARTIR DE CE QUI EST À RENSEIGNER DANS LES ONGLETS BLEUS UNIQUEMENT -

		En €			En % de rémunération		
		Total	Traitement	Primes	Total	Traitement	Primes
Résultats en ETPR	écart employeur F-H	267 €	67 €	200 €	+ 9,4%	+ 3,4%	+ 23,0%
	dont effet inter filière/catégorie	246 €	-26 €	272 €	+ 8,6%	- 1,3%	+ 31,3%
	dont effet intra filière/catégorie	21 €	93 €	-72 €	+ 0,7%	+ 4,7%	- 8,3%

L'effet intra filière/catégorie permet de mesurer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de chaque filière/catégorie. La somme de ces écarts permet de calculer l'indicateur 1.

Taux utilisé pour l'indicateur 1	0,7%	<i>Il s'agit de l'écart en valeur absolue de prime par filière/catégorie</i>
----------------------------------	------	--

	Rémunération <u>totale</u> (hors sur-rémunération outre-mer)					dont partie <i>traitement</i>				dont total <i>indemnités et primes</i> (hors sur-rémunération outre-mer)							
	Rémunération mensuelle moyenne		Effectifs (en ETPR)		Part des femmes (ETPR)	Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Traitement mensuel moyen		Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Primes et indemnités mensuelles moyennes		Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Part de primes	
Totaux en ligne ->	2 848 €	3 115 €	4	33				1 980 €	2 047 €			868 €	1 069 €			30%	34%
Filière/catégorie hiérarchique	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	89%	hiérarchique	hiérarchique	Hommes	Femmes	hiérarchique	hiérarchique	Hommes	Femmes	hiérarchique	hiérarchique	Hommes	Femmes
Filière médicale (PM)	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière soins - catégorie A	0 €	3 721 €	0	3	100%	55 €	0 €	0 €	2 678 €	55 €	0 €	0 €	1 043 €	0 €	0 €	0%	28%
Filière soins - catégorie B	3 161 €	3 164 €	1	20	95%	27 €	1 €	1 879 €	2 017 €	-52 €	79 €	1 282 €	1 147 €	79 €	-78 €	41%	36%
Filière soins - catégorie C	0 €	2 454 €	0	6	100%	-109 €	0 €	0 €	1 690 €	-60 €	0 €	0 €	764 €	-49 €	0 €	0%	31%
Filière rééducation - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière rééducation - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière rééducation - catégorie C	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière médico-technique - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière médico-technique - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière médico-technique - catégorie C	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière administrative - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière administrative - catégorie B	0 €	3 379 €	0	1	100%	9 €	0 €	0 €	2 407 €	11 €	0 €	0 €	972 €	-2 €	0 €	0%	29%
Filière administrative - catégorie C	0 €	2 294 €	0	1	100%	-24 €	0 €	0 €	1 898 €	-4 €	0 €	0 €	396 €	-20 €	0 €	0%	17%
Filière ouvrière et technique - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière ouvrière et technique - catégorie B	3 269 €	0 €	1	0	0%	-46 €	0 €	2 272 €	0 €	-59 €	0 €	997 €	0 €	13 €	0 €	31%	0%
Filière ouvrière et technique - catégorie C	2 471 €	2 662 €	2	2	49%	260 €	20 €	1 881 €	2 013 €	63 €	13 €	590 €	649 €	197 €	6 €	24%	24%
Filière socio-éducative - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière socio-éducative - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière socio-éducative - catégorie C	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière personnels de direction - catégorie A	0 €	8 923 €	0	0	100%	74 €	0 €	0 €	3 653 €	20 €	0 €	0 €	5 270 €	54 €	0 €	0%	59%
Filière des psychologues - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière des sages-femmes - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour LES AGENTS CONTRACTUELS ET LES PRATICIENS CONTRACTUELS

- NE RIEN SAISIR DANS CET ONGLET - LES CALCULS SONT EFFECTUÉS AUTOMATIQUEMENT À PARTIR DE CE QUI EST À RENSEIGNER DANS LES ONGLETS BLEUS UNIQUEMENT -

Résultats en ETPR	écart employeur F-H dont effet inter filière/catégorie dont effet intra filière/catégorie	En €			En % de rémunération		
		Total	Traitement	Primes	Total	Traitement	Primes
		-1 004 €	-882 €	-122 €	- 27,9%	- 31,3%	- 15,7%
		-1 024 €	-891 €	-133 €	- 28,5%	- 31,6%	- 17,0%
		19 €	9 €	11 €	+ 0,5%	+ 0,3%	+ 1,4%

L'effet intra filière/catégorie permet de mesurer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de chaque filière/catégorie. La somme de ces écarts permet de calculer l'indicateur 2.

Taux utilisé pour l'indicateur 2	0,5%	Il s'agit de l'écart en valeur absolue de prime par filière/catégorie
----------------------------------	------	---

	Rémunération <u>totale</u> (hors sur-rémunération outre-mer)						dont partie <u>traitement</u>				dont total <u>indemnités et primes</u> (hors sur-rémunération outre-mer)						
	Rémunération mensuelle moyenne		Effectifs (en ETPR)		Part des femmes (ETPR)	Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Traitement mensuel moyen		Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Primes et indemnités mensuelles moyennes		Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Part de primes	
Totaux en ligne ->	3 596 €	2 592 €	2	17				88%	2 816 €			1 934 €	780 €			658 €	22%
Filière/catégorie hiérarchique	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				Hommes	Femmes			Hommes	Femmes			Hommes	Femmes
Filière médicale (PM)	8 706 €	0 €	0	0	0%	-973 €	0 €	8 142 €	0 €	-991 €	0 €	563 €	0 €	18 €	0 €	6%	0%
Filière soins - catégorie A	0 €	2 931 €	0	2	100%	24 €	0 €	0 €	2 478 €	49 €	0 €	0 €	453 €	-25 €	0 €	0%	15%
Filière soins - catégorie B	2 847 €	2 689 €	1	2	66%	-31 €	-22 €	1 746 €	1 866 €	77 €	17 €	1 101 €	823 €	-107 €	-38 €	39%	31%
Filière soins - catégorie C	2 396 €	2 678 €	1	7	87%	6 €	115 €	1 809 €	1 888 €	5 €	33 €	587 €	790 €	1 €	83 €	25%	29%
Filière rééducation - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière rééducation - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière rééducation - catégorie C	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière médico-technique - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière médico-technique - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière médico-technique - catégorie C	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière administrative - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière administrative - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière administrative - catégorie C	0 €	2 275 €	0	1	100%	-26 €	0 €	0 €	1 895 €	-9 €	0 €	0 €	379 €	-18 €	0 €	0%	17%
Filière ouvrière et technique - catégorie A	0 €	4 741 €	0	0	100%	29 €	0 €	0 €	3 050 €	15 €	0 €	0 €	1 690 €	15 €	0 €	0%	36%
Filière ouvrière et technique - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière ouvrière et technique - catégorie C	2 569 €	2 228 €	0	4	98%	-40 €	-74 €	1 881 €	1 696 €	-39 €	-40 €	688 €	532 €	-1 €	-34 €	27%	24%
Filière socio-éducative - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière socio-éducative - catégorie B	0 €	2 392 €	0	1	100%	-18 €	0 €	0 €	1 998 €	-2 €	0 €	0 €	394 €	-15 €	0 €	0%	16%
Filière socio-éducative - catégorie C	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière personnels de direction - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière des psychologues - catégorie A	0 €	3 675 €	0	0	100%	4 €	0 €	0 €	3 171 €	5 €	0 €	0 €	504 €	-1 €	0 €	0%	14%
Filière des sages-femmes - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%

Index égalité professionnelle

Etablissement dont le budget est inférieur ou égal à 200 millions d'euros

Index	Taux ou nombre	Points	Pondération
Indicateur 1	0,7	39	1
Indicateur 2	0,5	30	1
Indicateur 3	100,0	0	1
Indicateur 4			0
Note finale		69	/85
Note finale après proratisation		81	/100

Chapitre 8 : La responsabilité sociale de l'établissement

8.1 Les Parcours Emplois Compétences (PEC)

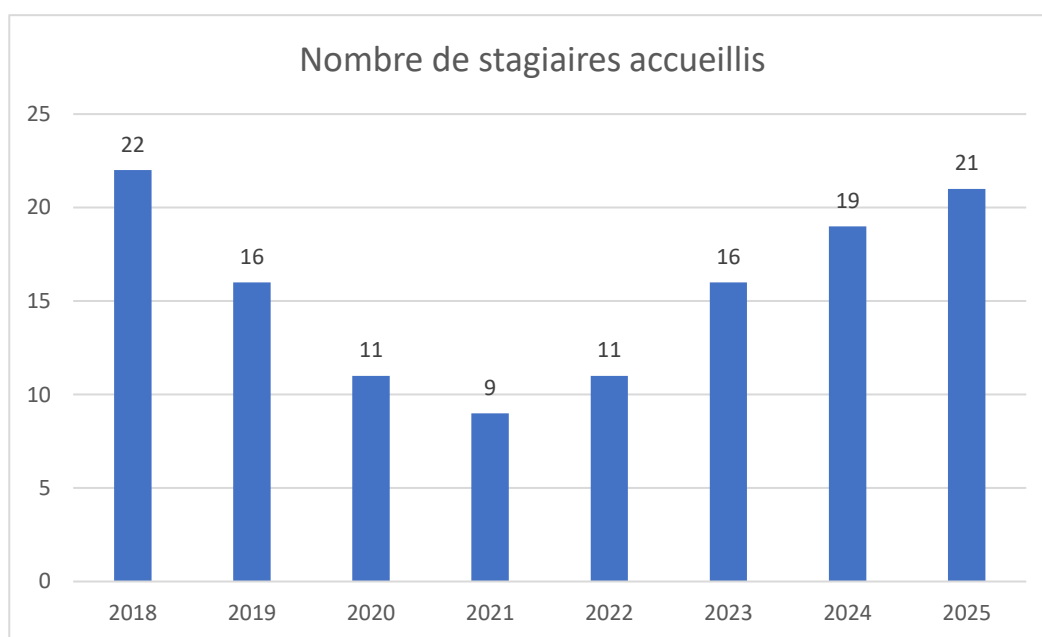
Année	Nb d'heures effectuées	Coût PEC- €	Remboursement ASP- €	Reste à charge -€
2021	2 284.64	30 040.07	12 607.92	17 432. 15
2022	1 933.09	27 176.35	12 596.44	14 579.91
2023	292.94	3 561.41	1 523.70	2 037.71
Régul 2022		0.00	2 878.20	-2 878.20

Aucun PEC en 2024.

8.2 Les stagiaires

- Nombre de stagiaires accueillis

21 stagiaires ont été accueillis en 2025. (19 stagiaires ont été accueillis en 2024).



Chapitre 9- Instances consultatives

Le dialogue social est animé au travers :

- ⇒ **Du Comité Social d'Etablissement (CSE)**, chargé de donner son avis sur les questions et projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement.

9.1 Comité social d'établissement

BDS FPH 158-O Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE ventilé selon :

- Organisation syndicale
- Fonction (titulaires et suppléants)
- Sexe

Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE

Nombre de représentants*			
Absence de syndicat	Fonction	Genre	
		Homme	Femme
	Titulaires	1	4
	Suppléants	1	3

**Issus des élections du 08 décembre 2022 : tirage au sort suite PV de carence d'absence de représentation syndicale*

A noter : départ d'un agent titulaire le 20/07/2023 et départ d'un agent titulaire le 01/01/2026

Nombre de réunions des instances au cours de l'année

BDS FPH 159 F Nombre de réunion des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSE

	Ordinaire	Complémentaire	Exceptionnel	Extraordinaire
2025	4	0	0	0

Heures de délégation mensuelles des représentants au CSE

	2023	2024	2025
Heures de délégation inscrites au planning	240	216	216
Heures de délégation effectivement réalisées	26.75	8	29.75

Crédit global de temps syndical

Nombre d'ASA accordées : 0

Heures consacrées à la préparation et à la participation au CSE

Malgré les outils à disposition, le suivi des heures de délégation reste à fiabiliser.

9.2 Formation spécialisée

Nombre de réunions

BDS-FPH 057-O Nombre de formation spécialisée par type
BDS FPH 058-O Nombre de CSE exerçant les compétences d'une formation spécialisée
BDS FPH 059-O Nombre de membres des FS par catégorie de FS (titulaires et suppléants)
BDS-FPH 065-O Nombre de réunions de FS (hors groupe de travail)

L'établissement ne dispose pas de formation spécialisée conformément à la réglementation ; Ainsi, la compétence appartient au CSE.

Nombre de CSE ayant exercé les compétences de la FS	Ordinaire	Complémentaire	Exceptionnel	Extraordinaire
2025	4	0	0	0

Les membres de la formation spécialisée sont identiques à ceux du CSE (cf. indicateur BDS FPH 158-O)

BDS FPH 060-O Nombre de membres ayant une formation et durée de celle-ci
BDS FPH 061-O Nombre de membres ayant une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

Formation CSE et FS	Nombre de jours	Nombre d'agents formés
2023	10	2
2024	10	2
2025	10	2

Visites et enquêtes des FS

BDS FPH 068-O Nombre de visites de site effectuées dont le rapport a été étudié en séance et selon le type de séance

Aucune visite n'a donné lieu à un rapport étudié en séance.

Recours à un expert certifié

BDS FPH 070-O Recours à un expert certifié ventilé par motif

	2025
A l'initiative de l'administration	0
Suite à une délibération du CSE en FS	0
En cours de procédure	0
Refusée par l'administration	0
Demande à l'inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant sur le recours à l'expert certifié	0
TOTAL	0

Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait

BDS FPH 075-O Nombre de signalement d'un danger grave et imminent

Nombre de signalement	2025
Ayant fait l'objet d'une saisine de l'inspection de travail	0
Ayant fait l'objet d'une inscription au registre	0

BDS FPH 079-O Nombre de rapports annuels des médecins du travail reçus par le CSE en formation spécialisée

L'établissement n'a plus bénéficié d'un suivi par la médecine du travail à compter du 1er janvier 2024. Depuis le 1er novembre 2025, une solution a été mise en place avec la signature d'une convention avec le service de prévention et de santé au travail du Centre Hospitalier du Mans.

Ce partenariat permet notamment de proposer des créneaux de consultation au Centre Hospitalier de La Ferté-Bernard, dans le cadre de la direction commune, offrant ainsi un accès géographique plus adapté pour les professionnels de l'établissement

BDS FPH 088-O Nombre de DUERP reçus par le CSE en formation spécialisée et étudiés

Un DUERP est existant dans l'établissement et mis à jour annuellement.

9.3 Recours formés auprès des CAP et CCP

Il n'y a pas de CAP/CCP locale.

Les CAP et CCP sont départementales et gérés par le Centre hospitalier du Mans. Aucun recours n'a été enregistré.

Chapitre 10 : Discipline

BDS FPH 171-O Nombre de sanctions prononcés

Aucune sanction n'a été prononcée en 2025.

Chapitre 11 : Organisation du travail et du temps de travail

Un protocole d'accord relatif au repos quotidien fixé à 11 heures a été adopté sur l'établissement.

11.1 Cycles de travail

Nombre de dimanches et jours fériés effectués dans l'année des professionnels non médicaux : **1 138 jours**.

BDS FPH 123-O Répartition des effectifs (PNM) en fonction au 31 décembre selon :

Les cycles de travail

Le recours à l'annualisation du temps de travail

L'organisation du travail (notamment sur le nombre et la proportion d'agents concernés par une durée de repos quotidien fixé à 11 heures)

13 agents du service soins ont eu une durée de repos quotidien de 11 heures (27 jours sur l'année) pour répondre à des nécessités de service et à des demandes des agents.

BDS FPH 124-pool de remplacement

Il n'existe pas de pool de remplacement.

11.2 Astreintes et interventions

BDS FPH 126-O : versement d'astreinte

Il n'y a pas de versement de paiement d'astreinte.

11.3 Télétravail et travail à distance

BDS FPH 129-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail : 0

11.4 Heures supplémentaires

BDS FPH 132-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires (rémunérées/récupérées/écritées/annualisées)

La différence entre heures complémentaires et supplémentaires **réside dans le profil des professionnels concernés**. Les heures supplémentaires concernent les agents qui travaillent déjà à plein temps, tandis que les heures complémentaires concernent les agents qui ont un contrat à temps non complet/partiel.

	2022 – en €	2023- en €	2024- en €	2025- en €
Heures suppl. de 1 à 14 heures Exo :	5 173.68	6 027.32	5 492.10	5 342.41
Heures suppl. au-delà de 14 heures Exo	479.61	716.48	677.03	533.77
Heures suppl. de nuit de 1 à 14 heures Exo			1 861.31	
Heures suppl. de nuit au-delà de 14 heures Exo			834.78	
Heures complémentaires	0	0		
Heures complémentaires Exo Maj <= 1/10	0	10.66		
Heures complémentaires Exo Maj >1/10	0	0		

11.5 Temps complet/incomplet – Temps plein et temps partiel

BDS FPH 134-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre :

- *Sur emploi à temps complet (temps plein/ temps partiel de droit par quotité de travail/ à temps plein sur autorisation par quotité de travail)*
- *Sur emploi à temps non complet*

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Effectifs en fonction au 31/12/2025						
	Sur emploi temps complet			sur emploi temps incomplet			
	à temps plein	à temps partiel de droit	à temps partiel sur autorisation	moins de 50%	de 50% à moins de 60%	de 60% à moins de 70%	70% et plus
Personnel médical	0	0	0	2	0	0	0
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut				2			
Personnel non médical	47	5	6	5	1	0	0
Soins	34	3	6	3	1		
Administrative	3						
ouvrière et technique	10	1		1			
Socio-éducative		1					
Personnels de direction							
Psychologue				1			
TOTAL	47	5	6	7	1	0	0

Catégorie	Effectifs en fonction au 31/12/2025						
	Sur emploi temps complet			sur emploi temps incomplet			
	à temps plein	à temps partiel de droit	à temps partiel sur autorisation	moins de 50%	de 50% à moins de 60%	de 60% à moins de 70%	70% et plus
A	3		2	4			
B	21	4	4	1			
C	23	1		2	1		
NC (non catégorisé A B C)							
TOTAL	47	5	6	7	1	0	0

Tranche d'âge	Effectifs en fonction au 31/12/2025						
	Sur emploi temps complet			sur emploi temps incomplet			
	à temps plein	à temps partiel de droit	à temps partiel sur autorisation	moins de 50%	de 50% à moins de 60%	de 60% à moins de 70%	70% et plus
- 25 ans	6			2			
25-40 ans	13	3	3	1			
41-55 ans	24	2	2	2	1		
+ 55 ans	4		1	2			
TOTAL	47	5	6	7	1	0	0

Sexe	Effectifs en fonction au 31/12/2025						
	Sur emploi temps complet			sur emploi temps incomplet			
	à temps plein	à temps partiel de droit	à temps partiel sur autorisation	moins de 50%	de 50% à moins de 60%	de 60% à moins de 70%	70% et plus
H	7			2			
F	40	5	6	5	1		
TOTAL	47	5	6	7	1	0	0

BDS FPH 135-O Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année :

Motif de la demande	Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année				
	Présentées	Acceptées	dont premières demandes	dont modification de quotité	dont retour à temps plein
<i>Naissance ou adoption d'un enfant</i>	4	4	1		1
<i>Soins donnés à un membre de sa famille</i>	3	3			
<i>Handicap de l'agent</i>					
<i>Raisons personnelles</i>	6	6	1		
<i>Motif thérapeutique</i>					
<i>Création ou reprise d'entreprise</i>					
TOTAL	13	13	2	0	1

Type de saisine	Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année				
	Présentées	Acceptées	dont premières demandes	dont modification de quotité	dont retour à temps plein
<i>Initiative de l'agent</i>	13	13	2		1
<i>Initiative de l'administration</i>	0	0	0	0	0
TOTAL	13	13	2	0	1

Sens de la décision	Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année				
	Présentées	Acceptées	dont premières demandes	dont modification de quotité	dont retour à temps plein
<i>compatibilité</i>	13	13	2		1
<i>compatibilité avec réserve</i>					
<i>incompatibilité</i>					
TOTAL	13	13	2	0	1

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année				
	Présentées	Acceptées	dont premières demandes	dont modification de quotité	dont retour à temps plein
Personnel médical					
<i>Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)</i>					
Personnel non médical					
<i>Soins</i>	9	9	1		1
<i>Administrative</i>					
<i>Ouvrière et technique</i>	3	3			1
<i>Socio-éducative</i>	1	1	1		
<i>Personnels de direction</i>					
TOTAL	13	13	2	0	2

Catégorie	Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année				
	Présentées	Acceptées	dont premières demandes	dont modification de quotité	dont retour à temps plein
<i>A</i>	1	1	1		1
<i>B</i>	9	9	1		0
<i>C</i>	3	3			
<i>NC (non catégorisé A B C)</i>					
TOTAL	13	13	2	0	1

Tranche d'âge	Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année				
	Présentées	Acceptées	dont premières demandes	dont modification de quotité	dont retour à temps plein
<i>- 25 ans</i>					
<i>25-40 ans</i>	7	7	1		
<i>41-55 ans</i>	4	4	1		1
<i>+ 55 ans</i>	2	2			
TOTAL	13	13	2	0	1

Sexe	Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année				
	Présentées	Acceptées	dont premières demandes	dont modification de quotité	dont retour à temps plein
H	1	1			1
F	12	12	2		0
TOTAL	13	13	2	0	1

11.6 Taux d'absentéisme

BDS FPH 136-O Taux d'absentéisme pour motif médical et non médical par statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)

Les motifs suivants d'absentéisme sont analysés :

- ✓ Maladie ordinaire/courte durée : absence inférieure ou égale à 6 jours
- ✓ Maladie moyenne durée : absences comprises entre 7 jours et 6 mois
- ✓ Maladie longue durée : absences d'une durée supérieure à 6 mois
- ✓ Congé longue maladie (CLM), Congé Grave Maladie (CGM)
- ✓ Maternité/paternité
- ✓ Accident du travail/maladie professionnelle
- ✓ Congés spéciaux (ASA)

Un total de 1 196 jours (878 jours en 2024) d'absence tous motifs confondus.

Numérateur : Somme des nombres de jours calendaires d'absence par motif.

Dénominateur : Nombre d'ETP réels X 365

Soit un taux d'absentéisme global de 5.89% (4.32% en 2024)

Evolution de l'absentéisme :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb de jours	2572	2556	1693	1991	878	1196
T%	12.38%	12.30%	8.36%	9.87%	4.32%	5.89%

a) Décomposition du taux d'absence selon les motifs

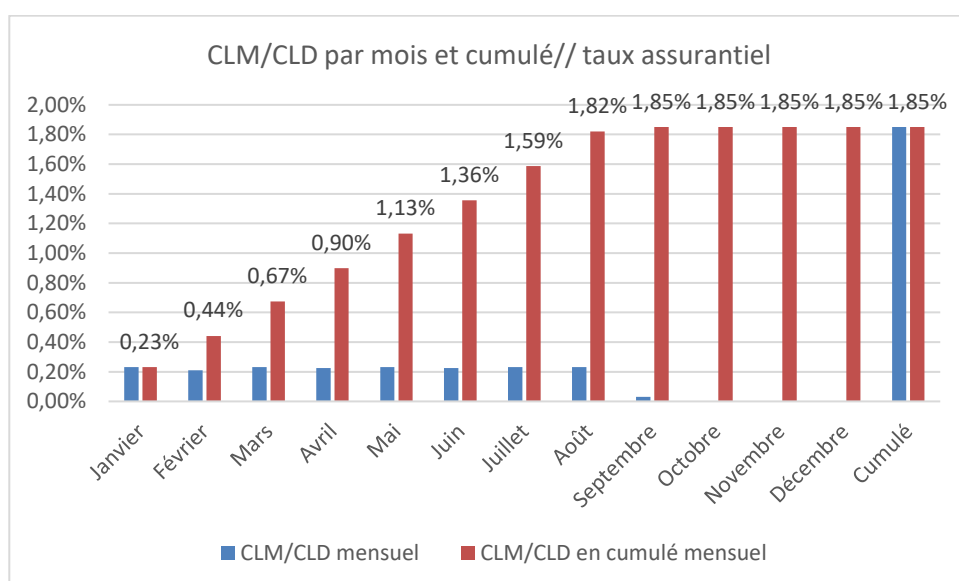
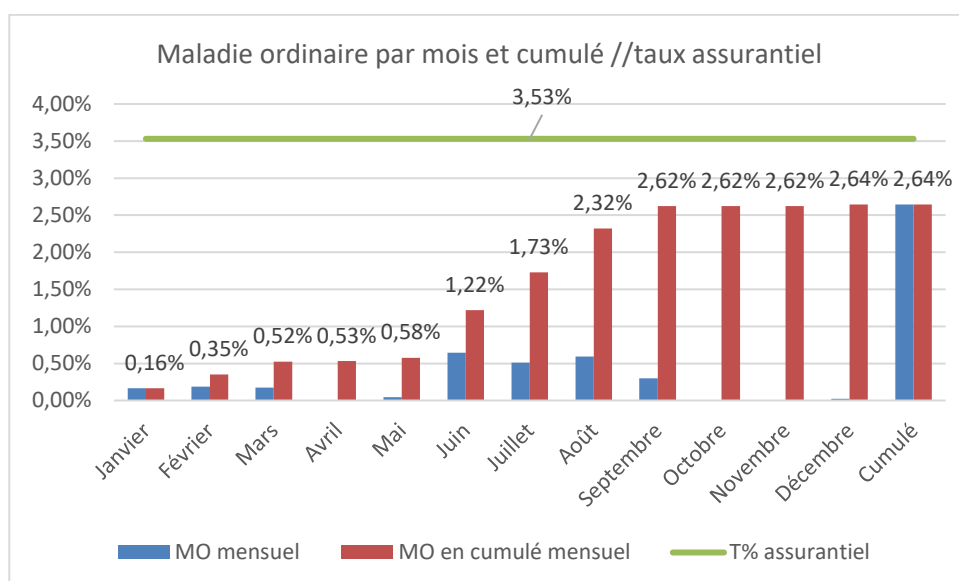
BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année

BDS FPH 150-O Nombre d'agents ayant été absentes au moins un jour dans l'année pour raison de santé et par motif

ANAP 2Re 3.3 Taux d'absentéisme par motif

b) Taux d'absence des agents selon leur statut

❖ Agents affiliés CNRACL : 5.43 %



❖ Agents contractuels (CDD et CDI) : 6.79 %

c) Nombre de jour d'absences par filière

Filière	Nombre de jours d'absences		
	Femme	Homme	Total
Administratif	28		28
Soins	1092	41	1133
Educatifs sociaux	6		6
Technique et ouvrière	26	3	29
TOTAL	1152	44	1196

d) **Durée moyenne d'une absence par motif**

La durée moyenne d'une absence par motif est calculée comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total de jours d'absence par motif}}{\text{Nombre d'agents ayant eu au moins un arrêt de travail au cours de la période}}$$

Motif d'absence	2021	2022	2023	2024	2025
Maladie de courte durée	3.43	3.95	4.473.74	1,24	1,86
Maladie moyenne durée	42.81	32.41	58.7	11,33	21,79
Maladie longue durée	266	94.50	108.3	0,00	4,36
Disponibilité pour raison de santé	304	34	0	0,00	0,00
CLM/CLD/CGM	365	365	203.5	20,81	8,82
Maternité	72	99	182	6,52	3,29
Accident du travail/trajet	159.50	127.50	73.5	0,90	1,04
Autorisation d'absence	2.38	2.2	1.7	1,00	1,57
TOTAL	55.57	30.78	73.74	41,81	42,71

e) **Nombre moyen de jours d'absence par agent**

Le nombre moyen de jours d'absence par agent est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total de jours d'absence pour motif médical et non médical}}{\text{(Effectif physique au 31/12)}}$$

Par motif	2021	2022	2023	2024 Hors PM	2025 Hors PM
Maladie de courte durée	0.38	1.32	0.63	0,42	0,78
Maladie moyenne durée	14.05	9.18	13.97	3,84	9,10
Maladie longue durée	4.16	3.15	5.16	0,00	1,82
Dispo pour raison de santé	4.75	0.57	0	0,00	0,00
CLM/CLD/CGM	5.07	6.08	6.46	7,05	3,69
Maternité/paternité	5.63	3.30	2.89	2,21	1,37
ASA	0.30	0.37	0.16	0,34	0,66
AT/TJ/MP	4.98	4.25	2.33	0,31	0,43
Total	39.94	28.22	31.60	14,16	17,85

f) Taux d'absentéisme par tranche d'âge

Mode de calcul : $\text{Taux d'absentéisme} = \text{Nombre de jours d'absence} / \text{ETP moyen} \times 365$

	Moins de 20 ans	De 20 à 29 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	De 60 à 64 ans	+ de 65 ans
2023	0%	0.13%	3.52%	0.27%	2.23%	0.015%	3.72%	0%
2024	0%	1,03%	0,52%	0,26%	1,94%	0,01%	0,56%	0%
2025	0,00%	2,63%	1,14%	0,77%	1,34%	0,00%	0,01%	0,00%

g) Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif

BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre de jours d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
Personnel médical	0	0	0
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)			
Personnel non médical	92	0	0
Soins	92		
Rééducation			
Médico-technique			
Administrative			
Ouvrière et technique			
Socio-éducative			
Personnels de direction			
TOTAL	92	0	0

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
Personnel médical	0	0	0
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)			
Personnel non médical	1	0	0
Soins	1		
Rééducation			
Médico-technique			
Administrative			
Ouvrière et technique			
Socio-éducative			
Personnels de direction			
TOTAL	1	0	0

Catégorie	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
A			
B	1		
C			
NC (non catégorisé A B C)			
TOTAL	1	0	0

Tranche d'âge	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
- 25 ans			
25 – 40 ans	1		
41 – 55 ans			
+ 55 ans			
TOTAL	1	0	0

Sexe	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
H			
F	1		
TOTAL	1	0	0

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année, par motif																																			
		maternité												paternité										adoption													
		- 25 ans			- 25-40 ans			- 40-55 ans			+ 55 ans			- 25 ans			- 25-40 ans			- 40-55 ans			+ 55 ans			- 25 ans			- 25-40 ans			- 40-55 ans			+ 55 ans		
		H	F	TO TA L	H	F	TO TA L	H	F	TO TA L	H	F	TO TA L	H	F	TO TA L	H	F	TO TA L	H	F	TO TA L	H	F	TO TA L	H	F	TO TA L	H	F	TO TA L	H	F	TO TA L			
Personnel médical																																					
Personnel non médical																																					
Soins	A					0																															
	B				1	1																															
	C					0																															
Administrative	A					0																															
	B					0																															
	C					0																															
Ouvrière et technique	A					0																															
	B					0																															
	C					0																															
Socio-éducative	A					0																															
	B					0																															
	C					0																															
Personnels de direction	A					0																															
	B					0																															
	C					0																															
TOTAL					1	1		0	0	0	0	0																									

h) Absence au travail pour raison de santé

BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année par motif						
	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
Personnel médical	0	0	0	0	0	0	0
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)							
Personnel non médical	20	1	0	1	1	0	0
Soins	16	1		1			
Rééducation							
Médico-technique							
Administrative	1				1		
Ouvrière et technique	2						
Socio-éducative	1						
Personnels de direction							
TOTAL	20	1	0	1	1	0	0

Catégorie	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année par motif						
	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
A	2						
B	10			1			
C	8	1			1		
NC (non catégorisé A B C)							
TOTAL	20	1	0	1	1	0	0

Métier	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année par motif						
	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
Personnel médical	0	0	0	0	0	0	0
Personnel non médical	20	1	0	1	1	0	0
Adjointe administrative	1				1		
Agent de restauration et/ou d'hôtellerie	1	1					
cuisinier	1						
agent de maintenance	1						
Aide Médico-psychologique	1						
Aide-soignant	9			1			
Animateur	1						
Auxiliaire de vie sociale	3						
infirmier en soins généraux	2						
TOTAL	20	1	0	1	1	0	0

Sexe	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année par motif						
	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
H	2						
F	18	1		1	1		
TOTAL	20	1	0	1	1	0	0

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif																																
		maladie								longue maladie								accident du travail								accident de trajet								
		- 25 ans		- 25-40 ans		- 40-55 ans		+ 55 ans		- 25 ans		- 25-40		- 40-55 ans		+ 55 ans		- 25 ans		- 25-40		- 40-55		+ 55 ans		- 25 ans		- 25-40		- 40-55		+ 55 ans		
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Personnel médical																																		
Personnel non médical																																		
Soins	A				2	2			0			0					0							0										
	B				5	5	1	3	4			0					0							1	1									
	C				1	1		4	4			0				1	1							0										
Administrative	A					0			0			0					0							0										
	B					0			0			0					0							0										
	C				1	1			0			0					0							0							1			
Ouvrière et technique	A					0			0			0					0							0										
	B					0			0			0					0							0										
	C					0		1	1	1		1					0							0										
Socio-éducative	A					0			0			0					0							0										
	B				1	1			0			0					0							0										
	C					0			0			0					0							0										
Personnels de direction	A					0			0			0					0							0										
	B					0			0			0					0							0										
	C					0			0			0					0							0										
TOTAL					10	10	1	8	9	1	0	1					1							1						1	1			

11.7 Congés (annuels, RTT)

BDS FPH 137-O Nombre de jours de congés en distinguant le personnel médical et le personnel non médical :

- *pris au cours de l'année*
- *non pris et non versés au CET*

Nombre de jours de congés	pris au cours de l'année (par type de congés)					non pris et non versés au CET (congés « perdus »)
	congés annuels	RTT	jours de fractionnement	autres jours de congés accordés à l'ensemble du personnel (jours d'hiver et jours variables)	TOTAL	
<i>Personnel médical</i>	9.5	0	0	0	9.5	
<i>Personnel non médical</i>	1381	28.50	14	147	1570.50	
TOTAL	1390.50	28.50	14	147	1580	

11.8 Comptes épargne temps

BDS FPH 141-O Nombre total de CET ouverts au 31 décembre dont nombre de CET ouverts au cours de l'année
BDS FPH 142- F nombre d'agent ayant déposé des jours d'année sur leur CET au cours de l'année
BDS FPH 143-F Nombre total de jours stockés au 31/12 dont nombre d jours déposés sur l'année
BDS FPH 144-F Nombre de jours de CET consommés sur l'année

BDS FPH 141-O Nombre total de CET ouverts au 31 décembre dont nombre de CET ouverts au cours de l'année

Le CET de la directrice a été transféré suite à son détachement à l'EPSM. Au 31/12/2025, il n'y a pas de CET ouvert au sein de l'EHPAD.

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre	dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année
Personnel médical	0	0
Personnel non médical	0	0
Soins		
Administrative		
Ouvrière et technique		
Socio-éducative		
Personnels de direction	0	
TOTAL	0	0

Catégorie	Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre	dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année
A		0
B		
C		
NC (non catégorisé A B C)		
TOTAL	0	0

Tranche d'âge	Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre	dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année
- 25 ans		
25-40 ans		
41-55 ans		
+ 55 ans		
TOTAL	0	0

Sexe	Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre	dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année
H		
F	0	
TOTAL	0	0

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre											
		- 25 ans			- 25-40 ans			- 40-55 ans			+ 55 ans		
		H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
Personnel médical		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel non médical		0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
<i>Personnels de direction</i>	A			0			0		1	1			0
	B			0			0			0			0
	C			0			0			0			0

BDS FPH 142-F Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps cette année

Aucun agent n'a déposé des jours sur un CET cette année.

BDS FPH 144-F Nombre de jours des comptes épargne temps consommés au cours de l'année par type de consommation

Aucun jour de CET n'a été consommé cette année.

11.9 Jours de carence

BDS FPH 152-O : Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année

		Nombre de jours de carence	Montant total des sommes retenues
Personnel non médical	2020	27	1 532,73 €
	2021	19	1 179,91 €
	2022	19	1 413,40 €
	2023	21	1 446,52 €
	2024	17	1 353,64 €
	2025	23	1 827,93 €
Personnel médical	2020	0	0,00 €
	2021	0	0,00 €
	2022	0	0,00 €
	2023	0	0,00 €
	2024	0	0,00 €
	2025	0	0,00 €

Par filière :

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue
Personnel non médical	
Soins	19
Rééducation	
Médico-technique	
Administrative	1
Ouvrière et technique	2
Socio-éducative	1
Personnel de direction	
TOTAL	23

Par catégorie :

Catégorie	Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue
A	3
B	11
C	9
NC (non catégorisé A B C)	
TOTAL	23

Tranche d'âge	Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue
-25 ans	0
25 - 40 ans	13
41 -55 ans	9
+ 55 ans	1
TOTAL	23

Sexe	Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue
H	2
F	21
TOTAL	23

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue											
		- 25 ans			- 25-40 ans			- 40-55 ans			+ 55 ans		
		H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
Personnel médical													
Personnel non médical													
Soins	A					3	3			0			0
	B					7	7	1	2	3			0
	C					1	1		5	5			0
Administrative	A						0			0			0
	B						0			0			0
	C					1	1			0			0
Ouvrière et technique	A						0			0			0
	B						0			0			0
	C						0		1	1	1		1
Socio-éducative	A						0			0			0
	B					1	1			0			0
	C						0			0			0
Personnels de direction	A						0			0			0
	B						0			0			0
	C						0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	13	13	1	8	9	1	0	1

Chapitre 12 : Prévention, santé et sécurité au travail

12.1 Risques professionnels

Accidents du travail, maladies professionnelles et violences sur agents

FPH 036-O : Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques reconnus imputables au service : 7

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladie professionnelle	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
Personnel médical	0	0	0	0	0
Hospitaliers universitaires titulaires					
Praticiens hospitaliers titulaires					
Assistants					
Hospitaliers universitaires non titulaires					
Attachés					
Praticiens associés					
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)					
Personnel non médical	6	1	0	0	0
Soins	6				
Rééducation					
Médico-technique					
Administrative		1			
Ouvrière et technique					
Socio-éducative					
Personnels de direction					
Psychologues					
Sages-femmes					
TOTAL	6	1	0	0	0

Gravité	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet
avec arrêt de travail	1	1
sans arrêt de travail	5	
TOTAL	6	1

Cause	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet
Chute de personne	1	
chute d'objet		
Manutention	2	
Heurt	1	
Projection		
Contact-exposition		
Explosion		
Accident de la route		1
Agression	2	
Autre	2	
TOTAL	8	1

Tranches horaires	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet
0h - 1h59		
2h -3h59		
4h-5h59		
6h-7h59		
8h-9h59		1
10h-11h59	4	
12h-13h59		
14h-15h59	1	
16h-17h59		
18h-19h59	1	
20h-21h59		
22h-23h59		
TOTAL	6	1

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladie professionnelle	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
A					
B	3				
C	3	1			
NC (non catégorisé A B C)					
TOTAL	6	1	0	0	0

Tranches d'âge	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladie professionnelle	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
- 25 ans	1				
25 - 40 ans					
41 - 55 ans	5	1			
+ 55 ans					
TOTAL	6	1	0	0	0

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladie professionnelle	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
H					
F	6	1			
TOTAL	6	1	0	0	0

BDS FPH 037-O Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service : 0

12.2 Dispositifs de signalement

BDS FPH 040-O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année, ventilé en fonction du motif de signalement : 0

BDS FPH 041- O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année précédente, ventilé selon le type de suites accordées 12 mois après le signalement : 0

BDS FPH 042-O Nombre d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel d'agissements sexistes recensés au cours de l'année par les dispositifs de signalement ventilé par type d'acte et de discrimination : 0

BDS FPH 043- O Nombre de victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensées au cours de l'année par les dispositifs de signalement, ventilé par sexe : 0

BDS FPH 044- O Nombre de signalements par type d'actes : 0

BDS FPH 045- O Nombre de reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année. : 0

12.3 Protection fonctionnelle

BDS FPH 046-O : Nombre ventilé par sexe, de mesure de protection fonctionnelle

- La mise en cause devant la juridiction pénale : 0
- La poursuite d'agents pour faute de service : 0

12.4 Suicides

BDS FPH 048-O Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année : 0

BDS FPH 049-O Nombre de tentatives de suicides, déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année : 0

BDS FPH 050-O Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail : 0

BDS FPH 051-O Nombre de tentative de suicides intervenues sur le lieu de travail : 0

12.5 Acteurs de la prévention

BDS FPH 052-O : Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre, dont ayant pris leurs fonctions au cours de l'année, ventilé selon le type d'acteur de la prévention

Type d'acteur de la prévention	Nombre d'acteurs* de la prévention en fonction au 31	
	Nombre total	dont ayant pris leurs fonctions au cours de l'année
Assistant de prévention	0	0
Conseiller de prévention	0	0
Inspecteur de la santé et de la sécurité au travail	0	0
Médecin du travail	0	0
Infirmier	0	0
Secrétaire médicale	0	0
Ergonome	1	0
Psychologue	0	0
Autres personnels affectés à la prévention	3	0
TOTAL	4	0

(*) Référents et intervenants extérieurs

BDS FPH 057-O- Nombre de formations spécialisées

Type de formations Spécialisées	Nombre
Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) sauf formation spécialisée de site	
Formation spécialisée de site des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux	1
TOTAL	1

BDS FPH 058-O- Nombre de CSE exerçant les compétences d'une formation spécialisée

Nombre de CSE exerçant les compétences d'une Formation Spécialisée

1

BDS FPH 059-O- Nombre de membres des FS par catégorie de FS, en distinguant titulaires et suppléants

Catégorie de formations spécialisées	Nombre de membres des FS		
	Titulaires	Suppléants	TOTAL
Sites de moins de 50 agents			0
Sites de 50 à 199 agents	5	5	10
Sites de 200 à 499 agents			0
Sites de 500 à 1999 agents			0
Sites de 2000 agents et plus			0
TOTAL	5	5	10

BDS FPH 060-O- Nombre de membres ayant reçu une formation et la durée de celle ci

Nombre de membres ayant reçu une formation (2 agents par an)

6

Durée de la formation (en jours)

5 jours

FPH 061-O- Nombre de membres ayant bénéficié d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

Nombre de membres ayant bénéficié d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

0

FPH 065-O- Nombre de réunions de FS (hors groupes de travail) par type

Réunions de FS (hors groupes de travail) par type	Nombre de réunions de FS
Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) sauf formation spécialisée de site	
Formation spécialisée de site des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux	4
TOTAL	4

FPH 068-O- Nombre de visites de sites effectuées : 0

FPH 070-O- Nombre de recours à un expert certifié : 0

FPH 075-O- Nombre de signalements d'un danger grave et imminent : 0

FPH 079-O- Nombre de rapports de la médecine de travail reçus : 0

FPH 099-O- Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensé sur l'année : 0

FPH 102-O- Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année : 0

FPH 103-O- Nombre et motifs de recours à l'inspection du travail (risque grave ou désaccord sérieux et persistants) initiés au cours de l'année : 0

FPH 105- Nombre d'agents formés à la SST au cours de l'année parmi les agents au poste au 31/12 : 3

FPH 107- Nombre de services et nombres d'agents concernés

DUERP	Nombre de services concernés	Nombre d'agents concernés
ayant un DUERP	9	63
dont ayant un DUERP mis à jour annuellement	9	63
dont intégrant un volet RPS*	9	63
n'ayant pas de DUERP	0	

(*) comprendre dont le plan de prévention des RPS (risques psychosociaux)

Thorigné sur Dué, le 27/03/2026

La Directrice

Audrey VILENSY

